



## Atelier national

"Territoires en mutation exposés aux risques"



# Saint-Pierre-des-Corps : une démarche partenariale de prévention des risques naturels

**Séminaire CEREMA « Vulnérabilités, inondations et actions d'aménagement » Aix-en-Provence**

**20 mai 2014** DGALN (David LABOREY – [david.laborey@developpement-durable.gouv.fr](mailto:david.laborey@developpement-durable.gouv.fr))



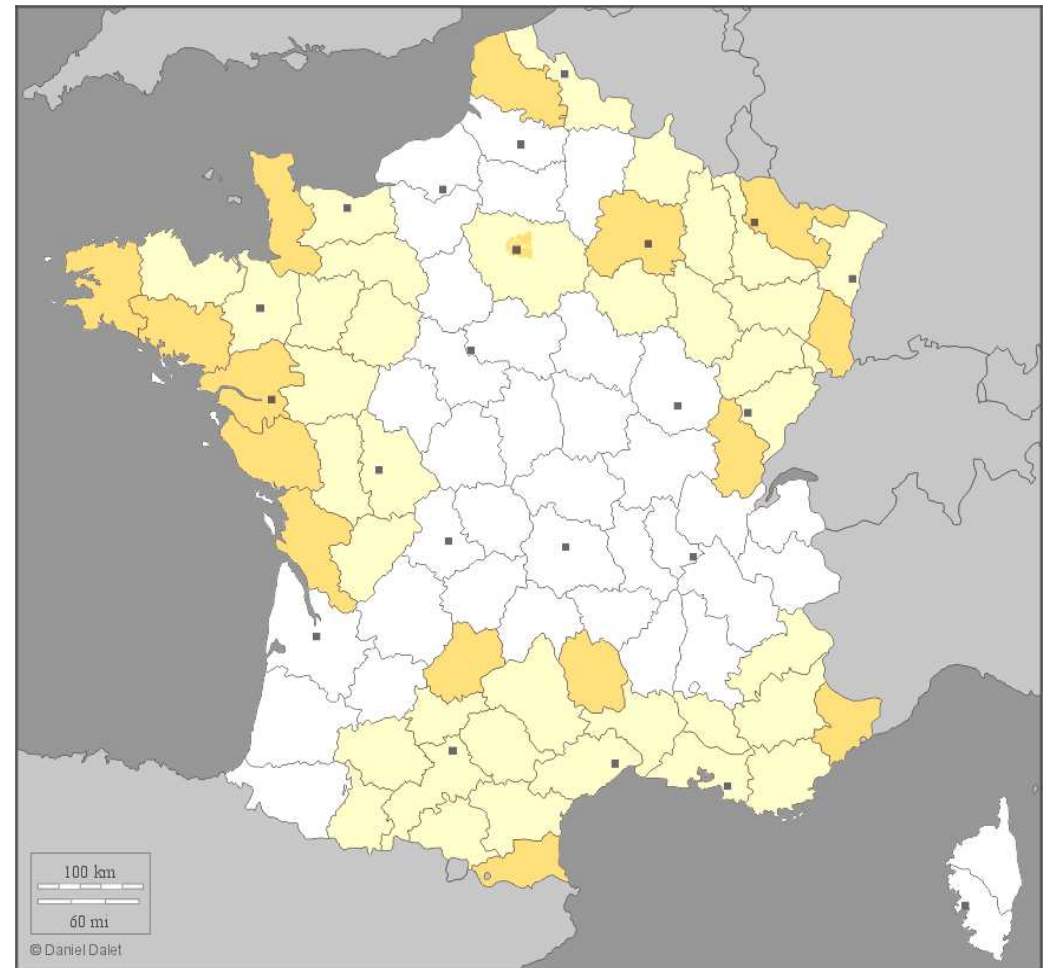
# Une démarche exploratoire de projet: l'Atelier national

Depuis 2006:

- **5 appels à projets,**
- **21 sites pilotes sur:**
- **4 thématiques nationales :**
  - Atelier « Montagne »,
  - Atelier « Littoral »,
  - Atelier « Territoires Economiques »
  - Atelier « territoires en mutations exposés aux risques »

## Sur des territoires:

- à enjeux complexes et/ou de grandes dimensions
- « en tension » où développement et protection entrent en conflit
- « en déprise », en manque de projet et d'ingénierie et où la gouvernance de projet est peu structurée
- « en constitution ou en mutation » où les enjeux du développement durable s'entrecroisent de façon complexe





## L'Atelier national vise à :

- **construire une stratégie de territoire**
- **faciliter par la démarche de projet**, la transversalité des champs et des compétences des services de l'État comme des collectivités
- **promouvoir une posture de l'État orientée vers l'accompagnement et le conseil aux collectivités en amont des projets**
- **Avec l'appui d'une équipe-projet pluridisciplinaire pilotée par un concepteur (Architecte-urbaniste/paysagiste), ensemblier généraliste qui donne à voir et à penser par la représentation graphique et articule ensemble les expertises de son équipe pour un décloisonnement de la pensée.**



## L'Atelier n'est pas:

### **une démarche réglementaire**

Les livrables et les feuilles de route ne sont pas opposables: on part du projet et non de la règle (documents d'urbanisme, protection...)

**une remise en cause de l'aléa** (crue centennale,...), ni de la politique de prévention des risques

### **une étude produite par un bureau d'études**

C'est une stratégie produite par les élus et l'État avec l'aide d'une équipe piloté par un concepteur.

### **au service de politiques sectorielles ou d'enjeux particuliers**

- Politique de protection: Trames verte et bleue, PPRI, ZNIEFF, zone humide, sites classés

- Projets locaux

La stratégie visera à hiérarchiser les enjeux pour passer à l'action



## Atelier 2013-2014 - « Territoires en mutation exposés aux risques ? » Co-pilotage DGALN - DGPR

*Comment concilier les exigences de développement et de durabilité d'un territoire et les problématiques liées aux risques naturels ou technologiques ?*

*Quelles sont les capacités de résistance et d'adaptation de l'économie à ces évolutions ?*

*La prise en compte du risque peut-elle concourir au renouvellement des formes urbaines ? Peut-elle contribuer à faire émerger un projet de territoire résilient ?*

### Equipe-projet

OBRAS, architecture-urbanisme-paysage (mandataire)

Alphaville, programmation territoriale et urbaine (co-traitant)

MAGEO, géomorphologie, environnement, risques (co-traitant)

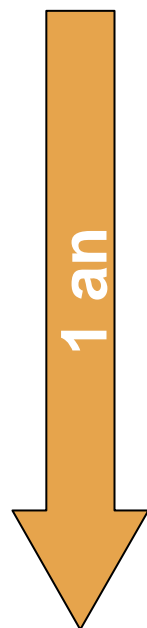
Franck Boutté Consultants, spécialiste aménagement, environnement et développement durable (sous-traitant)

RR&A MOBILITE, mobilité déplacement (sous-traitant)

BURGEAP, expertise « Sites et sols pollués » (sous-traitant)



## Calendrier de l'Atelier



**Fin Septembre 2013:** sélection de l'équipe-projet pluridisciplinaire

**Fin octobre 2013 :** séminaire de lancement national de l'Atelier national  
« Territoires en mutation exposés aux risques »

**Novembre-Décembre 2013 :** Atelier 1 sur site (visite de site/workshop) –  
Premières intuitions /Stratégie de projets

**Juin-Juillet 2014 :** Atelier 2 sur site – Approfondissement et débat autour  
des pistes stratégiques

**Septembre-Octobre 2014 :** Atelier 3 sur site – Validation de la stratégie  
de territoire et présentation de la feuille de route

**Décembre 2014 :** séminaire de conclusion de l'Atelier national

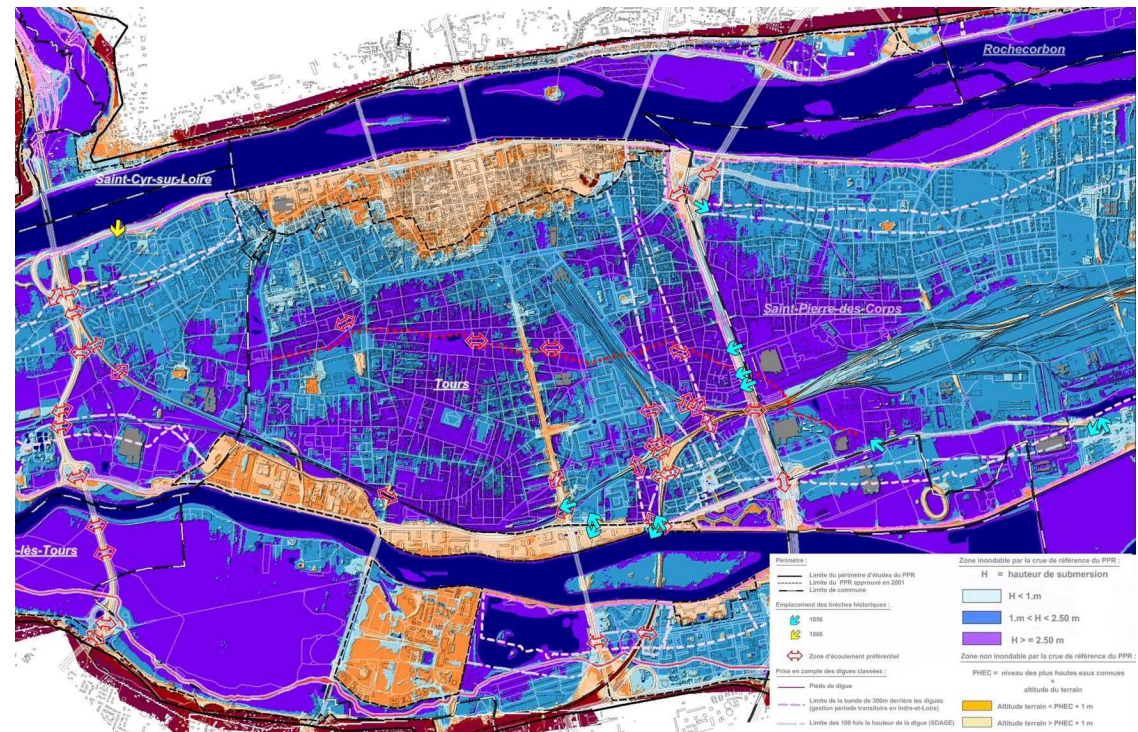
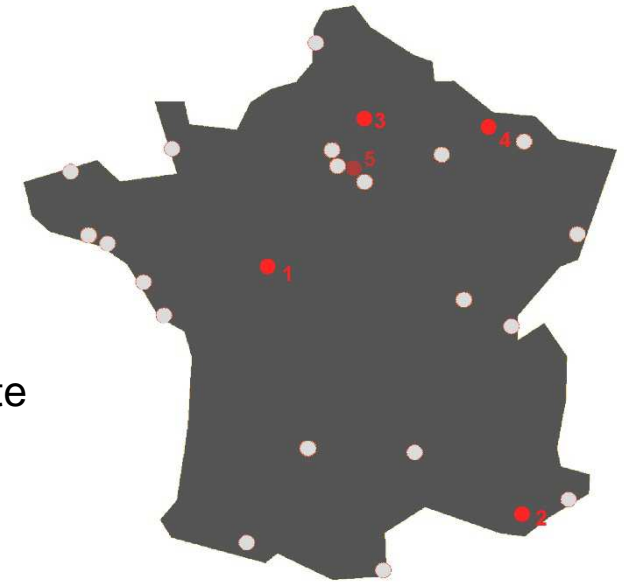


# Site pilote Loire moyenne: Tours/St Pierre des Corps

**Contexte:** ville de l'agglomération tourangelle (300 000 habitants dont la moitié est concernée par le risque inondation)

**Risques majeurs concernés:** inondation, crue de cinétique lente de la Loire (Sites SEVESO et TMD présents sur l'agglomération)

**Problématique:** "Les défis du renouvellement urbain derrière les digues de protection de la Loire moyenne - Initiative pilote sur St Pierre-des-Corps"



## L'aménagement du territoire et les projets structurants

**Le SCOT** : 35.800 logements à créer entre 2010 et 2030 dont 60% produits en renouvellement urbain. L'intensité urbaine : densification des secteurs urbanisés et limitation des zones d'extensions en deça de 800 ha (contre 1200 dans les POS/PLU).

**Tours** : intervenir dans les limites existantes de la ville, la réalisation d'une ligne de tramway, la poursuite de l'aménagement du quartier des Deux Lions, le débouché sur la Loire du haut de la rue Nationale et en miroir, l'axe de la Tranchée.

**Saint-Pierre-des-Corps** : mettre en cohérence les parties de ce territoire malmené, relier les quartiers et le centre-ville (requalification des espaces et constructions ciblées). Quatre secteurs stratégiques : le centre-ville, les cœurs maraîchers, Jean Bonnin, le Sud des voies ferrées





## L'articulation du territoire avec la question des risques : une problématique commune aux vals de Loire

Des digues qui protègent les habitants des crues les plus fréquentes, mais qui présentent un risque de défaillance lors de crues plus rares : un danger supplémentaire au droit des brèches (voir les 3 crues dévastatrices du XIXème siècle sur la Loire).

SDAGE bassin Loire-Bretagne : en zones d'aléas les plus forts, ne sont autorisés que les constructions et aménagements nouveaux directement liés à la gestion et l'entretien de l'espace. Pour préserver le caractère urbain des centres : remplacement et extension mesurée des constructions sous condition (pas d'augmentation de la population vulnérable ; des logements conçus pour subir aucun endommagement).

Des études de dangers qui doivent expliciter les niveaux de risque, les mesures aptes à les réduire en prenant en compte les conséquences d'une rupture de l'ouvrage. Dans l'attente de ces éléments, instauration à l'aplomb des digues sur une largeur de 100 m par mètre de hauteur de digue une zone où toute construction nouvelle est interdite.

Or, une forte concentration d'enjeux socio-économiques exposés qui conduit à la nécessité d'une démarche de « projet » : imaginer la ville renouvelée derrière les digues, en intégrant les questions de sécurité, de qualité urbaine, architecturale, paysagère...



## Objectif de l'Atelier 1 - 23-24 Janvier 2014

- Prendre connaissance du territoire et notamment recenser et localiser les projets, leurs états d'avancement et identifier les marges de manoeuvre.
- Alimenter l'équipe-projet par une première visite de site et par des échanges avec les élus et les acteurs techniques. **Echanges informels, convivialité, transmission à l'équipe in situ**
- Mettre au débat les premières impressions de l'équipe-projet, son analyse sensible et son expertise sur le territoire de projet.
- Proposer des pistes de réflexion pour engager une dynamique de projet. **Validation en directe, processus de compréhension commune, création d'un lieu de débat et d'idées**



## Les valeurs ayant guidé le premier atelier

L'entrée de l'Atelier, c'est le risque, mais il s'agit de réfléchir à un projet de territoire.

On ne peut pas construire contre le risque inondations mais on doit construire avec lui. Cela devient alors un outil du projet.

Les liens entre les échelles sont nécessaires, tout comme les liens entre les paysages, les sols non construits, la mise en évidence des déplacements.

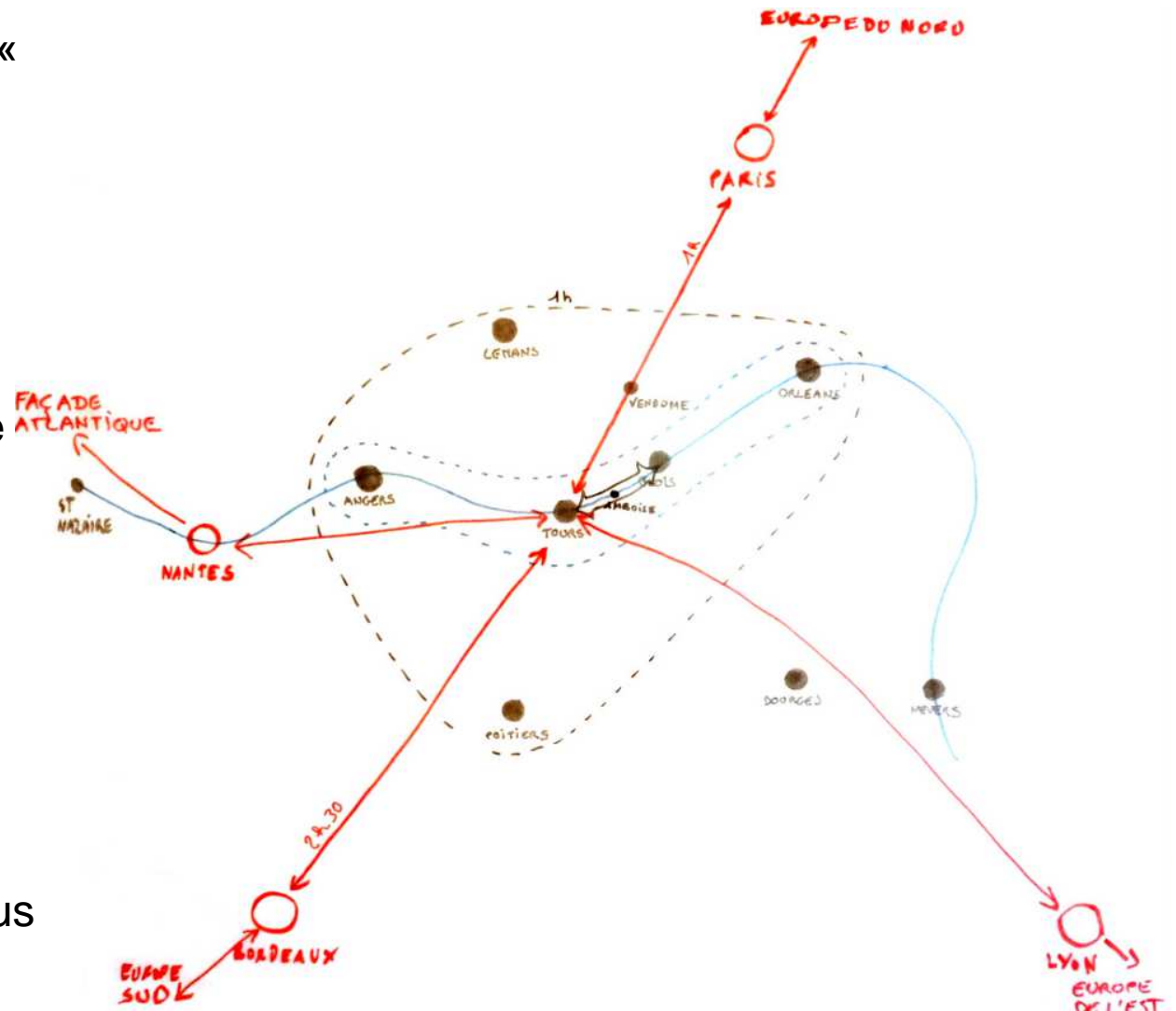
Les contraintes que l'on ne peut que subir forcent alors à être inventif pour mettre en place une qualité de vie différente.



Positionner l'agglomération dans la compétition des métropoles : Avec qui s'associer pour jouer pleinement le rôle de porte d'entrée du site UNESCO ? Tours et Blois correspond à un « territoire du quotidien »

Tours est la croisée des TGV, positionnée sur l'autoroute A10. (Partager des atouts)

Un val équipé, prioritaire pour le développement : mettre de la présence dans les zones à risques : Pointer le secteur au Sud de la gare de Saint Pierre des Corps. On ne peut se détourner de ces territoires bien équipés et rééquiper ailleurs. Ce n'est pas durable et l'on en a d'ailleurs plus les moyens (Partager des enjeux)



Un val majoritairement non urbanisé, « la ville à la campagne » : le risque comme une chance.

Envisager un maillage global entre zone urbaine et zone naturelle / agricole, de coteau à coteau, en reliant ensemble les questions environnementales, agricoles, et celles liées aux risques. La profession agricole est centrale car elle « tient » l'espace.  
(Elargir le regard)



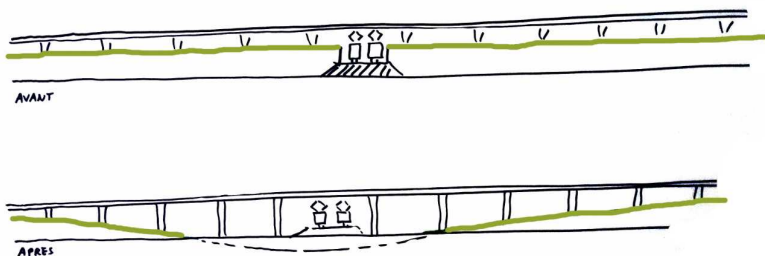
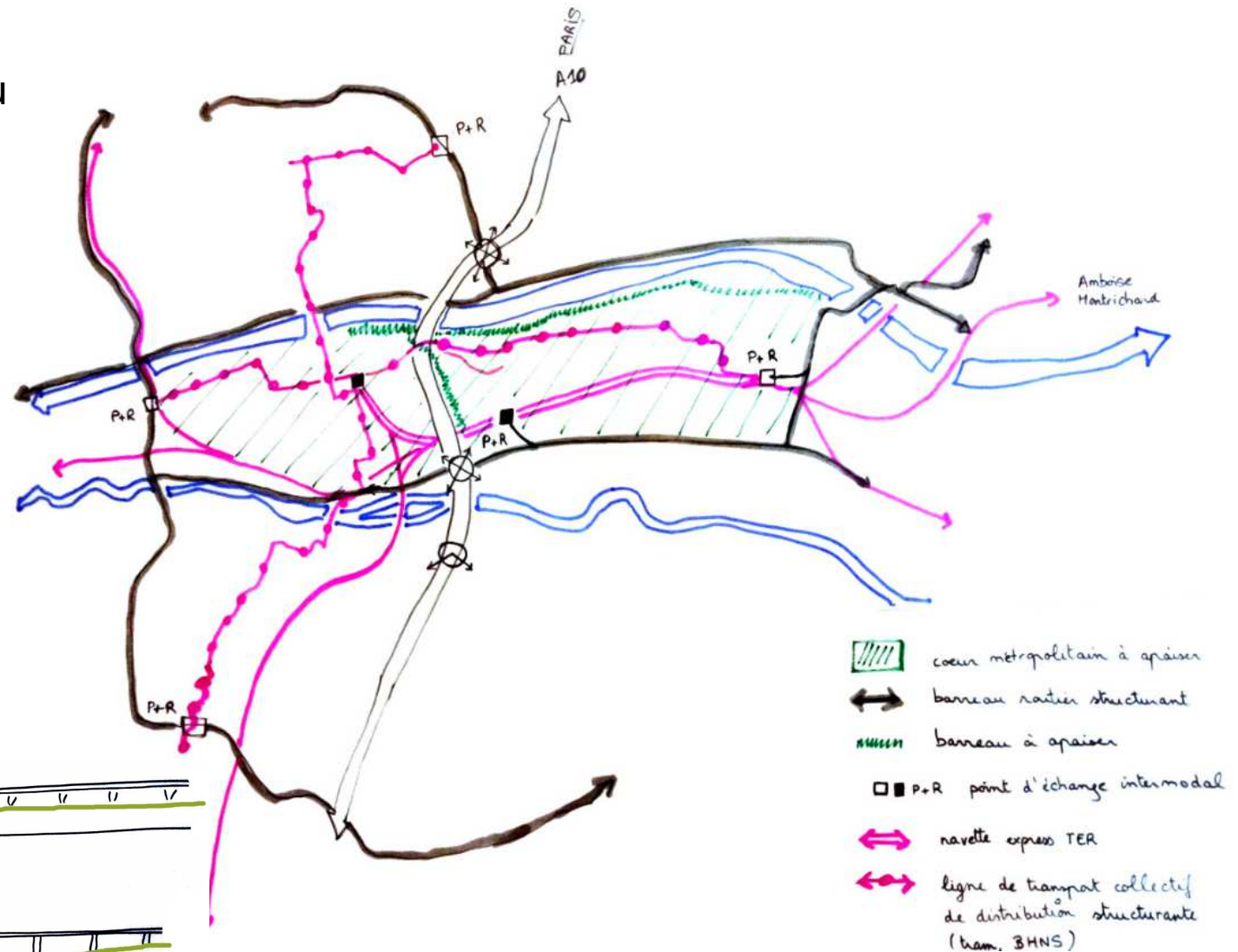
Tours, porte d'entrée du site UNESCO, mais qui tourne le dos au fleuve, pour s'en protéger : opérer un acte fondateur de retour à la Loire.

(Pointer les paradoxes et proposer des pistes de stratégies)

Agir sur les infrastructures de déplacements pour déplacer les flux de transit automobiles ailleurs que sur la digue de la Loire et permettre de retravailler ses usages.  
 (Croiser les problématiques pour faire solution, élargir les échelles de la réflexion)

Combattre l'engorgement routier du cœur d'agglomération par les transports collectifs et compléter les échangeurs autoroutiers.

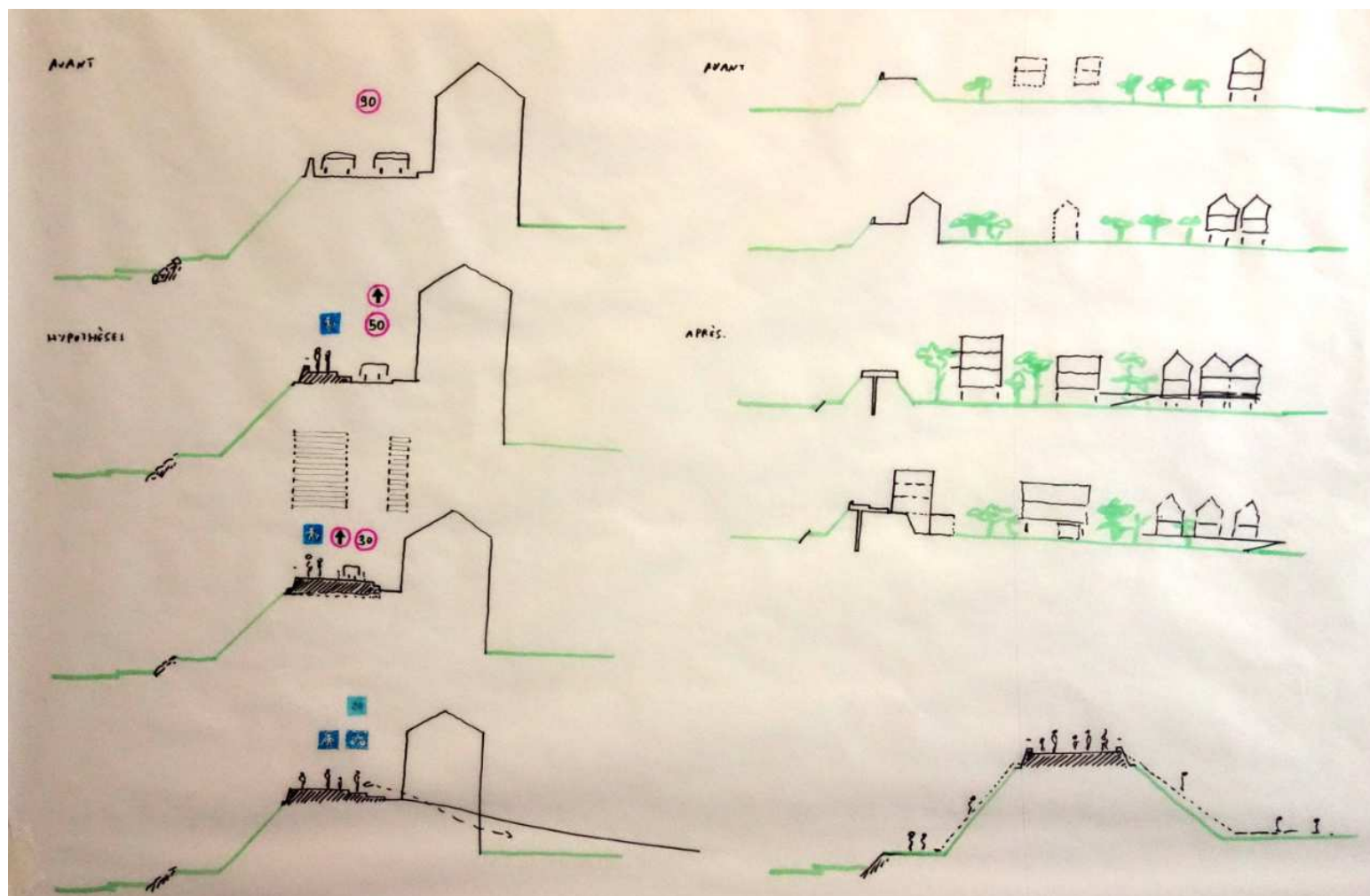
Résorber les frontières entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps : reconfigurer les voiries et la digue du Canal, protection qui se révèle dangereuse et inutile.



Intervenir sur la digue Nord et le quartier Jean Bonnin : mutation des usages sur la digue, densification à l'arrière de la levée.

(Interroger l'échelle du projet urbain)

Redonner la Loire aux Villes de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps en offrant à leurs habitants une promenade accessible le long du fleuve.



Figurer le développement urbain derrière les digues ne résout pas la question de la fragilité du bâti existant face à une rupture de l'ouvrage et à la dissipation de l'énergie.

En permettant le renouvellement urbain derrière les digues, les nouveaux bâtiments seront conçus pour être plus solides que les anciens.

Dès lors, pourra s'envisager l'augmentation des densités, dans la partie centrale de l'agglomération tel que le Val habité, bien équipée, qui retrouvera une capacité de développement à la mesure de ses atouts.

La digue est dans le projet urbain et non contre le projet. La sécurisation coûteuse des digues sera plus facilement acceptable car elle s'insère dans un projet urbain





## Autres questions abordées en Atelier

- La sécurité de la digue et la question du bâti accolé.
  - Concevoir un bâtiment résistant face à une onde provoquée par une rupture dans la digue.
  - Mettre en œuvre les moyens pour empêcher la rupture de digue dans les territoires à enjeux urbains importants et ailleurs, à contrario, savoir « faire passer l'eau ».
- Partager la conscience du risque

## Les attentes formulées à l'issu de l'Atelier

- Pour les élus : trouver un avenir pour ce territoire à l'aide d'une stratégie partagée.
- Pour les services de l'Etat : sortir d'une approche défensive du risque pour concevoir une approche intégrée.

## Les investigations techniques à venir pour étayer l'approche d'ensemble

Les hypothèses hydrauliques (zones de surverse, chemin de l'eau)

Les scénarios de modification du système d'endiguement

La robustesse du bâti derrière les digues

L'intégration des digues dans le fonctionnement urbain

Les champs d'inondations contrôlés et les projets agricoles en zone inondable



**Pour en savoir plus :**

**<http://www.territoires.gouv.fr/l-atelier-national-territoires-en-mutation-exposes-aux-risques>**

